

Sensibilisation pour tous et toutes sur les violences sexistes et sexuelles (VSS)

Date : 5 mars 2025 (après-midi)

Lieu : A distance (FOAD)

Nombre de stagiaires : 10

Objectifs

- Prendre conscience des violences sexistes et sexuelles qui peuvent être subies par les agent·es dans le cadre
 - professionnel de la fonction publique et de leur impact ;
 - Déconstruire les idées reçues et les stéréotypes sur les violences sexistes et sexuelles ;
 - Appréhender les notions et les définitions légales des violences sexistes et sexuelles (de l'agissement sexiste au viol, le droit public et code pénal), les sanctions encourues et les règles de preuve ;
 - Savoir identifier les situations d'agissements sexistes, de harcèlement et de violences sexuelles ;
 - Comprendre les principes de prévention et le cadre de la protection ;
 - Savoir repérer les situations délicates ;
 - Savoir réagir de façon adéquate face à une situation.

Public visé

- Tout agent exerçant ses activités en unité ou en délégation, quel que soit son employeur ou son statut

Modalités pédagogiques

-

Programme

- I. Introduction de la sensibilisation

II. Pourquoi sommes-nous là ?

Contextualiser l'organisation de ces formations, rappeler les obligations et les engagements du CNRS

III. Définition des violences sexistes et sexuelles : cadre légal, chiffres clés et identification des situations

Prendre conscience des violences sexistes et sexuelles,

savoir différencier légalement les violences sexistes et sexuelles,

connaître les chiffres clés et identifier les situations

IV. Les conséquences des violences sexistes et sexuelles

Comprendre l'impact des violences et prendre conscience de l'enjeu collectif de ce sujet pour garantir des espaces de travail sécurisants

V. Les voies et sanctions encourues, les règles de preuve

Connaître le cadre légal concernant les voies de sanctions possibles,

connaître les règles de preuve

VI. Comprendre les principes de prévention et le cadre de protection

Participer à la prévention en tant que personnel scientifique ou administratif

VII. Repérer les situations, notamment délicates

VIII. Réagir en tant que témoin actif

IX. Accueillir la parole d'un-e collègue victime

X. Répondre aux objections

Déconstruire les idées reçues et les stéréotypes sur les violences sexistes et sexuelles

XI. Conclusion et évaluation de la formation



Conditions d'inscription

Date limite d'inscription : 05/02/2025

Inscription : <https://formation.ifsem.cnrs.fr/>

Renseignements :
ifsem-formation.contact@cnrs.fr